



Un programme de



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Procédure de soumission des projets

L'utilisation du formulaire en ligne sur le site Internet ProgrammeHorsFoyer.ca est obligatoire pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme.

Les documents suivants doivent être transmis par courriel à sbergeron@eeq.ca, en un seul envoi :

- La première partie du formulaire dûment remplie, qui aura été imprimée et signée, puis numérisée et sauvegardée en format PDF;
 - Le formulaire en format Excel avec les deux parties dûment remplies;
 - La fiche technique de chaque équipement sélectionné.
- Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.

Les demandes d'aide financière doivent être transmises au plus tard le vendredi 5 juillet 2019 à minuit.

N'appellez pas ou n'envoyez pas de demande de suivi à la suite de votre envoi :

- Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel, dans les 48 heures, pour confirmer la réception de votre demande d'aide financière.
- Toutefois, si vous ne recevez pas de confirmation après 48 heures, contactez-nous (coordonnées ci-après).
- Si nous avons besoin d'information supplémentaire, nous communiquerons avec vous.
- Les approbations de projets seront transmises par courriel à la personne ayant signé la demande, au plus tard le 31 juillet 2019.

Pour toute question concernant la soumission des projets :

Sophie Bergeron

514 987-1491, poste 257 / sbergeron@eeq.ca

À propos du Programme de récupération hors foyer

Depuis 2008, l'aide financière au développement de la récupération hors foyer a atteint plus de 10 millions de dollars, ce qui a permis l'installation de plus de 19 000 équipements un peu partout au Québec.

Le programme d'aide financière pour la récupération hors foyer est mis en œuvre par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, et financé à parts égales par des contributions volontaires de ÉEQ et du gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds vert.

